Zeitschrift: Annuaire de l'instruction publique en Suisse
Band: 11 (1920)

Artikel: Lucerne
Autor: [s.n.]
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-110699

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 27.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

mune (ou association de communes) est sous la direction d'une commission composée autant que possible en majorité de femmes.

Afin de faciliter la création des écoles complémentaires de filles, il sera tenu compte autant que possible, pendant la période transitoire, des conditions locales relativement au temps de l'enseignement, au personnel enseignant, etc.

La direction de l'Instruction publique a publié en mai 1919 un nouveau plan d'enseignement des *travaux à l'aiguille*. Le programme, qui entre dans de multiples détails, fixe exactement le travail à accomplir pendant chacune des 9 années de la scolarité.

D'une manière générale, le programme fait une grande place au raccommodage. Il voue aussi beaucoup d'attention à l'ornementation. Les élèves doivent trouver elles-mêmes les motifs qui serviront à décorer leurs divers travaux. L'objet à confectionner sera toujours montré aux élèves avant d'aborder le dessin et la coupe du patron.

Enseignement secondaire. La commission de l'*Ecole normale* de Berne a proposé à la direction de l'Instruction publique, la création d'une école d'application particulière.

Le programme de mathématiques sera étendu à titre d'essai, « afin de recueillir des expériences quant au meilleur moyen d'assurer le développement intellectuel des élèves. »

Il y a eu un petit nombre de demandes d'admission. Si les nouveaux traitements n'améliorent pas le recrutement « on devra s'attendre dans un avenir très rapproché à un manque sérieux de personnel enseignant ».

Université. *L'école normale supérieure* a compté, au semestre d'été 1919, 121 étudiants dont 31 du sexe féminin : 86 dans la section des lettres et 35 (dont 2 étudiantes seulement) dans la section des sciences mathématiques.

104	étudiants	(86 %) avaient un brevet primaire.
16	»	(13 %) avaient un certificat de maturité.
1	»	avait un autre certificat.
84	»	(69 ½ %) avaient déjà enseigné au moins un an.
37	»	(30 ½ %) n'avaient pas encore enseigné.

Lucerne.

Le 5 juillet 1918, le conseil d'éducation a adopté un règlement pour les examens de diplôme de l'Ecole de commerce (section de l'Ecole réale).